



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 octobre 2018

Date de la convocation : 23 octobre 2018

Nombre de délégués

- en exercice : 28

- présents : 24

votants : 26

L'an deux mille dix-huit, le trente octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des « 5 Routes » de Parnac, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLET, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Stéphane CALARD, Daniel CHEZE, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Gérard MAYAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

Pouvoirs : Thierry BARBIER à Christian BREC, Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE.

Absents : Serge LAMBERT, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Jacqueline LAROCHE, Monique PETOLON, Jeannine RICHARD.

Absents : Bertrand BAILLARGEAT, Alain CAILLÈRE, Hugues RIZET, Pascal TORTIGET.

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 septembre 2018 ;
- 3- Validation du programme 2019 des travaux d'entretien de la voirie communautaire ;
- 4- Validation du programme 2019 de l'assainissement de chaussées ;
- 5- F.A.R. voirie 2019 – approbation du plan de financement ;
- 6- Convention d'objectifs et de moyens entre la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme intercommunautaire Destination Brenne ;
- 7- Répartition de l'actif et du passif ainsi que des biens et du matériel du Syndicat du bassin de l'Anglin ;
- 8- Concours du Receveur Municipal – attribution d'indemnité ;
- 9- Questions diverses ;
- 10- Informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Répartition des parts au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) 2019 ;
- Lancement du marché d'éclairage public pour la maintenance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1 - Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 25 septembre 2018

Alain OVAN : taxe de séjour – classement Etoile à nomination nationale.

Alain NEVIÈRE : ne change rien sur la taxe de séjour.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 à Mouhet est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président informe que des travaux d'isolation (cave et grenier) sont en cours de réalisation dans les bureaux de la CdC. De ce fait et pendant une semaine ceux-ci seront transférés à la mairie de Prissac.

Travaux réalisés par la commune de Prissac, propriétaire du bâtiment.

3 – Validation du programme 2019 des travaux d’entretien de la voirie communautaire

La commission voirie et éclairage public s’est réunie le 29 octobre 2018 pour définir le programme 2019 des travaux d’entretien de la voirie communautaire.

M. le Maire de Chaillac et Mme le Maire de Lignac étaient conviés à cette réunion pour discuter du pont de Draiges et du pont de Mazereau qui sont en très mauvais état. Ces travaux pourraient être financés à hauteur de 30% par la commune, 40% par la CdC et 30% par le Département. Estimation du coût des travaux : pont de Draiges 72 000 € et pont de Mazereau 65 000 €.

Les travaux des ponts sont en déduction des travaux de voirie de l’année.

Les travaux d’entretien de la voirie communautaire s’élève à 479 141,30 € HT soit 574 969,56 € TTC. Les communes de Beaulieu, Dunet et Saint-Gilles n’ont pas de travaux à réaliser.

Pour les cas particulier se rapprocher de Noëlie RETAUD.

Pour la révision du tableau des voies classées, l’ATD doit passer dans toutes les communes.

Voté à l’unanimité.

4 – Validation du programme 2019 de l’assainissement de chaussées

La commission voirie et éclairage public s’est réunie le 29 octobre 2018 pour définir le programme 2019 des travaux d’assainissement de chaussées.

Le montant des travaux s’élève à 96 449,10 € HT soit 115 738,92 € TTC.

Voté à l’unanimité.

5 – F.A.R. voirie 2019 – approbation du plan de financement

◆ Plan de financement prévisionnel :

Conseil départemental (30 %)	143 742,39 €
Fonds propres Communauté de Communes (70 %)	335 398,91 €
Coût total des travaux	479 141,30 € H.T.

Voté à l’unanimité.

Point supplémentaire - Répartition des parts au titre du Fonds d’Action Rurale (F.A.R.) 2019

Le principe de la dotation au titre du Fonds d’Action Rurale (F.A.R.) de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d’Anglin est de 17 parts pour la voirie car 17 communes sont concernées. Les parts sont égales à raison d’une par commune.

La Commune de Beaulieu n’a pas de travaux sur la voirie communautaire et donc ne bénéficie pas de l’enveloppe F.A.R. Communauté de Communes pour 2019. De ce fait, elle souhaite récupérer une part F.A.R. voirie pour réaliser ses travaux de voirie inta-muros. A titre exceptionnel.

Voté à 25 voix pour et une abstention.

6 – Convention d’objectifs et de moyens entre la CdC marche Occitane – Val d’Anglin et l’Office de Tourisme intercommunautaire Destination Brenne

Destination Brenne assure les missions d’accueil, d’information et de promotion touristique de l’ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Pour lui permettre de remplir cette tâche d’intérêt public, la CdC lui attribue des crédits de fonctionnement et reverse l’intégralité des sommes collectées au titre de la taxe de séjours.

45 000 € de participation pour le fonctionnement de l’OT. Le montant de la taxe de séjour n’est pas connu à ce jour. Le salaire de Denis BIDAUD doit être compris dedans.

Voté à l’unanimité.

7 – Répartition de l’actif et du passif ainsi que des biens et du matériel du Syndicat du bassin de l’Anglin

Suite à la délibération n° 2018-09-25.03 du 25 septembre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de demander la dissolution du Syndicat Mixte d’Aménagement du Bassin de l’Anglin au 31 décembre 2018. Il y a donc lieu de transférer au 1^{er} janvier 2019 l’actif et le passif ainsi que les biens et le matériel (une voiture, un ordinateur) au Syndicat Mixte d’Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l’Anglin et de la Claise (S.M.A.B.C.A.C.). A ce jour, l’actif et le passif ainsi que les biens et le matériel ne sont pas listés par le trésorier. Les communes n’ont pas à délibérer.

Au niveau du personnel, le technicien de rivière a été repris par le nouveau syndicat mais pas la secrétaire.

Le siège devrait être à Mézières-en-Brenne avec un bureau à Bélâbre et le secrétariat devrait être assuré par la secrétaire de mairie de Chalais.

Gérard MAYAUD : surveiller de très près le fonctionnement de ce nouveau syndicat. Il serait préférable que le siège soit à Bélâbre.

Voté à l’unanimité.

8 – Concours du Receveur Municipal – attribution d’indemnité

Le Receveur municipal doit assurer les prestations de conseil et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l’article 1 de l’arrêté du 16 décembre 1983 ; et la confection de documents budgétaires.

Gilles TOUZET : quelqu’un de qualité.

Taux à 100% voté à l’unanimité.

Point supplémentaire – Lancement du marché d’éclairage public pour la maintenance

Voté à l’unanimité. Assister par le SDEI pour la rédaction du marché.

9 – Questions diverses

*** Travaux Eurovia**

Travaux 2018 presque finis. Travaux fait correctement sauf le calage de rive.

Prissac travail bien fait.

Au niveau administratif, Eurovia n’est pas « bon ». Si problème avec les arrêtés 50% entreprises – 50% communes.

Chalais pas fini devant l’église.

Prissac, il y a une petite rue à inclure au marché.

Travaux 2017, toujours pas terminés. La commission voirie préconise d’appliquer les pénalités de retard.

Philippe GOURLAY : les pénalités de retard seront appliqués.

*** Compte-rendu du balisage des sentiers de randonnées (rapporteur Alain NEVIERE)**

- Dunet : PR « chapelle et clocher » : la progression des baliseurs est difficile le long du ruisseau : chemin impraticable entre Vouhet et la Vachetière, avant le début d’été.

- Chaillac : PR « les Gorges de l’Anglin » : la main courante de la passerelle après Chavignac est supprimée en partie.

- La Châtre l’Anglin : PR « l’eau et la pierre » : un chemin est toujours envahi par un ruisseau au Gaboiron. Le maire propose de passer en lisière de champ. Une convention de passage sera nécessaire.

- Mouhet : PR « rando en marche » : une modification du tracé fut faite, pour remplacer un chemin impraticable. Elle devra être intégrée au PDIPR de Parnac. Également au nord du circuit de la ferraille devra être enlevée.

- Parnac : PR « le bocage » : une partie de l’itinéraire fut très encombré par des branchages et hautes herbes, ce qui fut signalé à la mairie.

- Roussines : PR « la vallée du Portefeuille » : un panneau de départ a été réalisé, mais toujours pas posé. Besoin de débroussaillage en début de parcours avant le début d’été.

GRP Brenne : à quelques endroits, des fauchages tardifs ont gêné un balisage précoce en saison (Dunet, Saint-Benoît-du-Sault et Lignac). La passerelle sur le Portefeuille vers la Dinière n’est plus !

*** Terrain de camping de Lignac (Puylagorge)**

Problème de réseau ; montant des travaux 25 000 € reste à charge. Dossier en cours avec le PNR.

Michèle BALLET : est-ce que la place des adjoints est remplacée ?

Philippe GOURLAY : il faut contacter Mme MARECHAL à la Sous-Préfecture.

Philippe GOURLAY : suite à l’assemblée des communautés de communes, il faut communiquer sur le travail de la CdC aux conseils municipaux.

Rapport d’activité au brouillon.

Christine DEJOIE : fin novembre calendrier des vœux des maires.

*** Commission économique**

Travaux atelier de serrurerie : la charpente est finie. Les travaux avance bien.

5% travaux d’insertion, le maçon accepte la clôture.

Serge BEGON : la voiture ?

Philippe GOURLAY : Nissan n’a pas reçu le bon de commande. Livraison prévue en mars 2019.

Les communes doivent faire remonter leur besoin en éclairage public (programme 2019) à Noëlie RETAUD.

10 – Informations diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 45.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 4 décembre 2018 à 18H30 à Prissac.

Le Président, Philippe GOURLAY

